



Formation

"Sécurité contre les risques d'incendie"

La Formation Incendie pour vos personnels en session inter-entreprise sur le Parc d'Activités du Chemin d'Aix à Saint Maximin.

➤ Sujets abordés :

- ✓ la **Théorie du Feu** et les règles de **Prévention**,
- ✓ les **Moyens de Secours**,
- ✓ Mise en œuvre des **extincteurs**.



**Conforme
Code du Travail**

➤ Durée : **2 h 30 – de 9h00 à 11h30.**

➤ Remise de l'attestation nécessaire à votre registre de sécurité et du fascicule pédagogique.

Bulletin d'inscription

Entreprise :

Adresse :

.....

Participants :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Mardi 17 février 2015 – de 9h00 à 11h30

Tarif : 70 €^{HT} par personne pour 2h30 de formation

Inclus : Attestation de formation et Support pédagogique

Conditions Générales de Vente au dos

Nom, signature et cachet

TEUTATES SERVICES, *votre partenaire Sécurité Incendie.*

Renseignements & inscription : ☎ 04 94 77 73 81 – ✉ contact@teutates-services.fr

101, avenue de la Maximinoise - ZA du Chemin d'Aix - 83470 SAINT MAXIMIN

Conditions Générales de Vente

Les modalités d'inscription

Une inscription à un stage ne prend effet qu'à réception d'une commande ou d'une confirmation de commande écrite (bulletin d'inscription, convention de formation renseignée et signée) accompagnée du versement d'un acompte de 25 €^{HT}.

Dans tous les cas, il importe de bien préciser :

- Le titre du stage et sa référence.
- Les dates choisies.
- Les noms et prénoms des participants.
- Les coordonnées précises de l'entreprise.

Les inscriptions reçues, alors que l'effectif maximal d'un stage est atteint, peuvent être reportées, avec l'accord de l'intéressé, sur un stage ultérieur.

Les factures et les conventions

Une convention est établie pour tous stages conformément à la loi sur la formation professionnelle continue. La facture est adressée avec l'attestation de présence à la formation.

Les conditions de paiement

Les règlements sont exigibles et payables par virement ou par chèque à réception de facture. L'imputabilité des stages ayant un caractère d'obligation pour l'employeur au regard de la sécurité peuvent ne pas être imputables au titre de la formation professionnelle continue versée par l'entreprise. Seule la DRTEFP de votre région est compétente pour répondre à ces questions.

Le report et/ou l'annulation

TEUTATES SERVICES se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier une semaine avant la date prévue. Dans ce cas, il informe l'entreprise dans les délais les plus brefs et rembourse les frais d'inscription versés.

Toute entreprise a la possibilité de remplacer un stagiaire par un autre. Pour une annulation intervenant dans les cinq jours précédant le début du stage, l'acompte versé à l'inscription du stage sera retenue. Le stage est intégralement dû si l'annulation intervient moins de deux jours avant le début de celui-ci. Il en est de même pour tout stage commencé.

TEUTATES SERVICES, *votre partenaire Sécurité Incendie.*

Renseignements & inscription : ☎ **04 94 77 73 81** – ✉ contact@teutates-services.fr

101, avenue de la Maximinoise - ZA du Chemin d'Aix - 83470 SAINT MAXIMIN

TEUTATÈS SERVICES SARL au capital de 13 000,00 € – RCS Draguignan 494 065 915 – SIRET : 494 065 915 00022